



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT-NEUF AOUT**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **19 août 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Bernard BOUCHET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND, Abderrahman YAACOULI.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2024-13

Attribution de chèques cadeaux aux personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président propose que le dispositif portant sur l'attribution de chèques cadeaux par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes en situation de handicap d'une valeur de 30 € par personne soit reconduit en 2024.

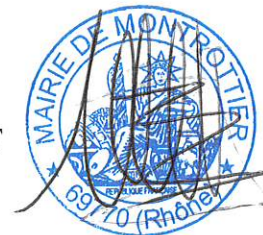
Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif portant sur l'attribution de chèques cadeaux par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes en situation de handicap d'une valeur de 30 € par personne au titre de l'année 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Président,

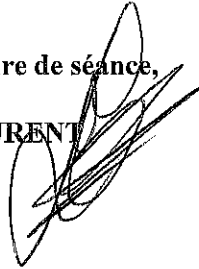
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240829-DECCAS-2024-13-DE
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240829-DECCAS-2024-13-DE
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024